

SÉANCE ORDINAIRE 17 AOÛT 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

Était absent :

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 065-08-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2015

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 août 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 066-08-2015

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 067-08-2015

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2015</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie 17-08-2015 au montant de **36 843,37 \$.** Les listes des comptes à payer sont jointes au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 068-08-2015

3.2 <u>ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2008-01 « A », RT02-2009 ET LE 5.98 AUX FINS DE RÉDUIRE L'ÉCHÉANCE À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES</u>

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de St-Eustache-Deux-Montagnes** pour son emprunt par billets en date du 24 août 2015 au montant de 984 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2008-01 «A», RT02-2009 et 5.98. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

186 600 \$	2,15 %	24 août 2016
191 500 \$	2,15 %	24 août 2017
196 600 \$	2,15 %	24 août 2018
202 000 \$	2,15 %	24 août 2019
207 300 \$	2,15 %	24 août 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Résolution RT 069-08-2015

3.3 <u>MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2008-01 « A », RT02-2009 ET LE 5.98 AUX FINS DE RÉDUIRE L'ÉCHÉANCE</u>

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 984 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2008-01 «A»	154 022 \$
RT02-2009	693 378 \$
5.98	116 100 \$
5.98	20 500 \$

ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 984 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2008-01 «A», RT02-2009 et 5.98 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président ou le vice-président et la trésorière;



QUE les billets soient datés du 24 août 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	186 600 \$
2017	191 500 \$
2018	196 600 \$
2019	202 000 \$
2020	207 300 \$ (à payer en 2020)

EXPLOITATION

Résolution RT 070-08-2015

4.1 <u>DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat par la résolution 021-02-

2015;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel des mois de juin et de juillet 2015 soient approuvés par le conseil d'administration de la régie. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 071-08-2015

4.2 <u>DÉPÔT DES RAPPORTS DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT</u> DES EAUX USÉES POUR LES MOIS DE JUIN ET DE JUILLET 2015

Il est proposé par madame Sonia Paulus Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve les rapports de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour les mois de juin et de juillet 2015. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 072-08-2015

4.3 <u>RÉPARATION DE DEUX (2) VANNES MURALES FONTAINE</u>

CONSIDÉRANT la déficience de deux (2) vannes murales sur trois (3);

CONSIDÉRANT QUE la déficience des vannes ne permet pas d'isoler

adéquatement les conduites de refoulement des postes de pompage Larry Cool et de l'Érablière;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Les Pompes

R.Fontaine;

En conséquence,

Il est proposé par madame Sonia Paulus Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de mandater la compagnie Les Pompes R.Fontaine et d'autoriser une dépense d'au plus 5 975.39 \$ plus les taxes applicables aux fins de procéder à la réparation de deux (2) vannes murales fontaine.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 073-08-2015

4 <u>NETTOYAGE DE LA CHAMBRE D'ARRIVÉE DES EAUX</u>

CONSIDÉRANT QUE les travaux de nettoyage de la chambre d'arrivée des

eaux nécessite une dépense supplémentaire

relativement à la disposition des liquides;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Sonia Paulus

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense supplémentaire d'au plus 8 000 \$ plus les taxes applicables, aux fins de procéder aux travaux de disposition des liquides émanant des travaux de nettoyage de la chambre d'arrivée des eaux.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 074-08-2015

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Sonia Paulus Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h55.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
Président	SECRÉTAIRE